

Ministère de l'Economie
Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes
LABORATOIRE INTERREGIONAL DE BORDEAUX
 351, Cours de la Libération - F 33405 - TALENCE
 Tél : 56 84 64 61 Fax : 56 84 66 71

LABORATOIRE
 ACCREDITE
 SOUS LE
 N° 1-0152



Certificat d'analyse et de pureté destiné à l'Exportation, N° 23599

Vu l'habilitation, pour les vins et spiritueux, de laboratoires délivrant les certificats d'analyse et de pureté relatifs aux produits alimentaires ou agricoles d'origine française destinés à l'exportation (arrêté du 3.06.93, J.O. du 3.08.93).

Le soussigné certifie que le produit pour lequel il a été délivré la présente attestation et qui, d'après la déclaration des intéressés fait l'objet de l'expédition dont le détail suit, est un produit de bonne qualité loyale et marchande, et qu'il répond à toutes les exigences de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et notamment à toutes les prescriptions énumérées aux décrets du 19 août 1921 et du 21 avril 1972 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée.

L'appellation d'origine figurant à la désignation de l'expédition est celle relevée sur l'extrait du titre de mouvement délivré par la Régie; elle est confirmée par l'analyse et par la dégustation de l'échantillon remis par l'expéditeur.

Considering that the laboratories delivering certificates of analysis for food and agricultural products of French origin, destined for exportation, are officially qualified for the analysis of wines and spirits, (arrêté du 3.06.93, J.O. du 3.08.93),

The undersigned certifies that the product for which the present statement has been delivered, and according to a declaration by involved parties, is the object of the shipment detailed below, is a product of good, honest, and commercial quality and fulfils all requirements of the law of August 1, 1905 for the repression of fraud in the sale of merchandise and all texts referring to its application.

The regional appellation appearing in the shipment description is taken from the transportation certificate delivered by the tax office; it is confirmed by analysis and tasting of the sample delivered by the shipper.

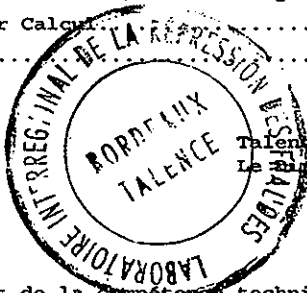
Expéditeur/Shipper :
 Destinataire/Receiver :

DESIGNATION DE L'EXPEDITION / SHIPMENT DESCRIPTION

Nombre, marques et numéros des colis/ :
 Number and identification of packages :
 Quantité/Quantity : 24 bouteilles
 Désignation du produit/Product Description : Vin Rouge : Grand Vin de
 Leoville du Marquis de Las Cases 1976
 Appellation régionale/Regional vintage : AOC Saint Julien

RESULTATS DE L'ANALYSE D'UN ECHANTILLON REMIS PAR L'EXPEDITEUR ANALYSIS OF A SAMPLE DELIVERED BY THE SHIPPER

* Masse volumique à 20°C Dens Elect (g/cm ³)/density at 20°C.....	0,9921
* Titre alcoométrique à 20°C (% Vol) Réfect. IR/Alcohol content % by volume at 20° C.....	12,25
* Extrait sec densimétrique (g/l) Méth. CEE/Dry extract (g/l).....	25,6
* Acidité Totale g/l en ac. sulf (potentio) CEE/Total acidity (g/l as sulfuric acid).....	3,52
* Ac. volatile (g/l en ac. sulfurique) Méth. Automatiq/Volatile acidity (g/l as sulfuric acid).....	0,48
* Sucres réducteurs (g/l) Méth. Automatique/Reducing sugars (g/l).....	1,7
* Dioxyde de Soufre total (mg/l) Méth. Ripper/Total sulfur dioxide (mg/l).....	64
* Recherche du malvoside (hybrides) Méth. OIV/Malvidin diglucoside.....	0
Rapport alcool/extrait réduit Par Calcul.....	3,9
* Acide sorbique Par CCM.....	0



Talence, Oct. 09, 1996
 Le Directeur :

B. MEDINA
 Directeur de Laboratoire

Ce certificat comporte 1 page.
 L'accréditation COFRAC atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les analyses précédées de * sur le présent rapport. Elle ne couvre pas l'interprétation et/ou la conclusion et la dégustation qui relèvent de la compétence propre du laboratoire.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral.